



COMMUNIQUÉ de PRESSE

Communiqué commun de la CGT, Fédération CGT des services publics et Union départementale de Meurthe-et-Moselle

Attaques au droit de grève

Mairie de Longwy : Quand un employeur public passe au-dessus de la loi en bafouant le droit de grève !

Depuis le 4 janvier 2018, les agents de la Maison de la petite enfance de la mairie de Longwy sont en grève à 100%, notamment pour le respect par l'employeur du taux d'encadrement des enfants, le versement de la Nouvelle bonification indiciaire prévu par les textes et pour la transformation des contrats précaires en emplois statutaires.

Après avoir refusé d'engager de véritables négociations durant la période de préavis, la mairie a fait remplacer les grévistes par des intérimaires non qualifiés pour s'occuper d'enfants, bafouant délibérément les textes régissant le droit de grève.

Le secrétaire du CHSCT a été physiquement empêché d'accéder aux locaux de la Maison de la petite enfance, tout comme l'huissier désigné par la CGT pour constater la situation.

De par son attitude, le premier officier de police judiciaire de la collectivité démontre, soit son incompetence en matière de connaissance de la législation, soit son mépris des textes en se croyant au-dessus des lois.

La Fédération CGT des Services publics, l'UD de Meurthe-et-Moselle et la Confédération dénoncent avec force cette situation et apportent leur soutien plein et entier aux grévistes et à leur syndicat CGT.

Elles exigent l'ouverture immédiate de négociations par l'employeur.

La CGT se réserve le droit d'ester en justice et d'alerter très largement les salarié-e-s de l'ensemble des territoires sur cette situation. En effet, quand le droit de grève est attaqué quelque part, c'est tout le monde du travail qui est attaqué. D'ores et déjà, avec son Union Départementale 54 et sa fédération des Services publics, la CGT appelle au rassemblement de soutien prévu mardi 16 janvier, à Nancy, à 10h30 devant la préfecture. Elle continuera de travailler à ce que le niveau du rapport de force s'élève si des négociations ne sont pas rapidement ouvertes.

Montreuil, le 11 janvier 2018